



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Les autorités fédérales de la Confédération suisse

Pas de travail au noir. Tout le monde y gagne.

Berne, 29.11.2007 - La conseillère fédérale Doris Leuthard, cheffe du Département fédéral de l'économie, a lancé le 29 novembre 2007 à Berne la campagne nationale de sensibilisation et d'information sur la lutte contre le travail au noir. La campagne accompagne l'introduction de la nouvelle loi concernant des mesures de lutte en matière de travail au noir (LTN) et de l'ordonnance qui s'y rapporte (OTN). Toutes deux entreront en vigueur le 1er janvier 2008.

"Le travail au noir n'est pas un délit négligeable! Quiconque travaille au noir ou occupe quelqu'un au noir est punissable. Nous payons tous les conséquences d'une telle pratique. D'où la nécessité de la nouvelle loi concernant la lutte contre le travail au noir, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2008." Voilà ce qu'a déclaré la conseillère fédérale Doris Leuthard à l'occasion du lancement de la campagne d'information et de sensibilisation en matière de travail au noir. La campagne, qui doit durer deux ans, est placée sous le mot d'ordre «Pas de travail au noir. Tout le monde y gagne.»

On entend par travail au noir l'exercice d'une activité rémunérée, dépendante ou indépendante, dont l'exercice s'accompagne d'une infraction aux prescriptions légales. Le travail au noir fait partie de ce qu'on appelle l'économie souterraine. La part de cette dernière dans le produit intérieur brut (PIB) de la Suisse est, d'après des estimations, d'environ 9 pour cent, pour un montant de quelque 39 milliards de francs par an. La Suisse est certes à cet égard dans une situation plus confortable que d'autres Etats: une étude réalisée dans 21 pays de l'OCDE la place en avant-dernière position en ce qui concerne la part de l'économie souterraine dans le PIB. "Il n'y a là néanmoins aucune raison de rester inactif." a affirmé la cheffe du Département fédéral de l'économie.

Le travail au noir nuit en effet plus qu'il ne profite: il fait perdre d'importantes recettes à la Confédération et aux cantons; il induit une distorsion des conditions de concurrence pour les entreprises; il échappe à toute protection des travailleurs (conditions de travail, sécurité au travail, sous-enchère salariale); les travailleurs au noir ne sont ainsi, dans de nombreux cas, pas assurés en cas d'invalidité ou de chômage et n'ont, arrivés à l'âge de la retraite, souvent pas de rente ou qu'une rente réduite.

De surcroît, les travailleurs au noir n'ont ni garantie de salaire, ni sécurité de l'emploi. Ils sont entièrement dépendants du bon vouloir de l'employeur.

Le Parlement a adopté pendant l'été 2005 une nouvelle loi associant incitation, répression et information, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2008.

Mesures introduites par la nouvelle loi sur le travail au noir

Premièrement, la nouvelle loi fédérale introduit une procédure simplifiée de décompte amenant des allègements administratifs pour la déclaration d'activités salariées de faible importance, temporaires ou limitées dans le temps, aux assurances sociales et au fisc pour la perception de l'impôt à la source. Deuxièmement, elle impose la création d'un organe de contrôle cantonal dans tous les cantons, ce qui constitue un renforcement des compétences en matière de contrôle et doit permettre d'améliorer la coordination de l'activité des différentes autorités et organisations impliquées. Troisièmement, elle prévoit des mesures d'échange des données pour assurer un flux optimal de l'information entre les autorités et les organes concernés. Quatrièmement, elle adopte deux nouvelles catégories de sanctions: l'exclusion des marchés publics et la réduction des aides financières en cas d'infraction grave et répétée à la législation sur les assurances sociales et sur les étrangers. Cinquièmement, la nouvelle loi règle le financement de l'activité d'inspection et en particulier la répartition des frais entre la Confédération et les cantons.

Campagne d'information et de sensibilisation en matière de travail au noir

Le Parlement a chargé le Conseil fédéral de mener une campagne auprès du public afin de le sensibiliser à la problématique du travail au noir. La campagne, qui revêtira la forme de textes et d'affiches, s'orchestrera autour du slogan: «Pas de travail au noir. Tout le monde y gagne.»

Le site internet www.pas-de-travail-au-noir.ch fournit toutes les informations pertinentes sur le travail au noir en Suisse, propose des conseils ainsi que des adresses de contact et des liens autour de cette question.

Renseignements:

Evelyn Kobelt, porte-parole du DFE, tél.: +41 (0)31 322 20 59

Editeur:

Département fédéral de l'économie

Internet: <http://www.dfe.admin.ch>

Les autorités fédérales de la Confédération suisse

[Contact](#) | [Conditions d'utilisation](#)

<http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=15986>